



**CSA**  
**ROYAL-ARTILLERIE**

**Procès verbal**

**De l'assemblée générale ordinaire du club sportif et artistique**

**Du Royal Artillerie**

**Le lundi 25 juin 2018**

**Mr DE RIOLS DE FONCLARE**

**Président**

**SGT SEILLER**

**Secrétaire de séance**

## PRESENCE

<b>NOM</b>	<b>SECTION</b>
Mr TERREAUX William	Natation
Mme SEILLER Julie	Secrétaire
Mr DE RIOLS DE FONCLARE Philippe	Président
Mr LECOUEY René	Vice-président + triathlon
Mr RIPPLING Patrick	Triathlon
Mme RIPPLING Sylvie	Triathlon
Mme VEFOND Josiane	Triathlon
Mme HANGIN Mireille	Triathlon
Mr PERRIN Jean-Paul	Triathlon
Mr SAGE A.	Triathlon
Mr VUILLIER A.	Triathlon
Mr FRIEH Emmanuel	Plongée
Mr MICHEL Antoine	Plongée
Mme MICHEL Isabelle	Plongée
Mme DUBOIS Isabelle	Plongée
Mme MOCKLY Virginie	Plongée
Mr LE MAREC Pierre-Yves	Plongée
Mme FRIEH Brigitte	Plongée
Mr RAVON Bernard	Aïkido
Mme MEIER Sophie	Aïkido
Mr DUFOURG Cédric	Aïkido
Mr SEGURA Jean-François	Plongée
Mr QORIA Fouad	Musculation
Mr CAUDEVEL Marc	Plongée
Mr GAUBERT Jean-Michel	Plongée
Mme PATOU Estelle	Trésorière
Mr HONFROY Alexis	Trésorier adjoint

## EXCUSES

Mr MORELLE Guy (secrétaire adjoint) ; Mr PELTIER Alain, Mr CHARRIER et Mme ROUDOT (plongée) ; Mme KERIBIN Raymond, Mme BARVIDAT, Mr et Mme FONS (aquagym).

Bon pour pouvoir à Mme SEILLER : Mr MARSOUDET Henri (aquagym) et Mme MENJOZ Suzanne (natation adultes).

## ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le président.
2. Rapport moral de la saison par le secrétaire général.
3. Rapport financier par le trésorier.
4. Présentation du budget prévisionnel par le trésorier.
5. Approbation du rapport financier.
6. Consignes pour la saison 2018-2019.
7. Élections.
8. Tour de table.
9. Pot de clôture.

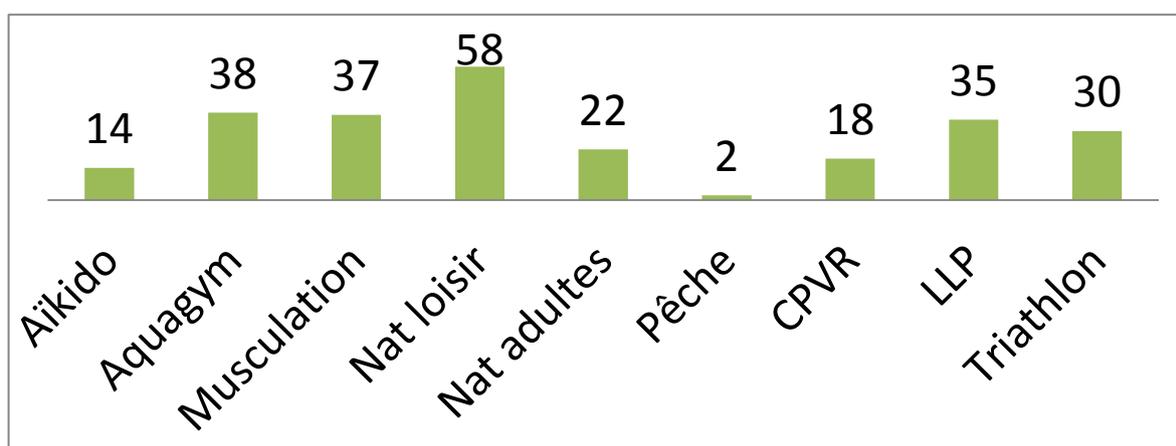
### **1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le président**

Mr DE RIOLS DE FONCLARE ouvre la séance à 18h10.

### **2. Rapport moral de la saison par le secrétaire général**

Plusieurs évènements à noter durant la saison :

- TRIATHLON : organisation de Miss prestige, participation au biathlon de la Bresse, au triathlon de Mayenne et au duathlon de Grasse.
- PLONGEE :
  - LLP (Les Lions Palmés) : une journée de baptêmes organisée pour les familles de militaires, convention avec l'EPIDE (baptêmes au profit d'enfants en institut spécialisé) renouvelée pour 2018-2019 + 2 jours alloués pour brevet de plongée (juin) + un partenariat avec les scouts à l'été 2018 devrait avoir lieu.
  - CPVR : baptêmes au profit de civils.
- Les deux sections plongées auront ainsi au cours l'année effectué presque une soixantaine de baptêmes.
- Création d'un nouveau site internet : [www.csa-royalartillerie.fr](http://www.csa-royalartillerie.fr)
- Le site permet à chacun d'obtenir les dernières informations et actualités du CSA ou de la FCD et d'autoriser l'accès et la modification de page « section » pour ceux qui souhaiteraient l'animer.
- L'année se clôture avec 261 licenciés répartis comme suit :



### 3. Rapport financier par le trésorier

Les comptes se trouvent comme suit au 25/06/2018 :

CCP	173,19 €
NUMERAIRE	5,93 €
TOTAL	<b>2 249,02 €</b>
LIVRET A	4 151,07 €

TOTAL	<b>6 400,09 €</b>
-------	-------------------

SECTIONS	SOLDE AU 01/01/2018	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
FONCTIONNEMENT COURANT	980,00 €	0,00 €	463,02 €	516,98 €
NATATION	2 122,00 €	0,00 €	0,00 €	2 122,00 €
PLONGEE LLP	752,00 €	0,00 €	480,00 €	272,00 €
PLONGEE CPVR	382,50 €	0,00 €	0,00 €	382,50 €
TRIATHLON	-3,00 €	3 357,42 €	5 315,00 €	-1 960,58 €
MUSCULATION	2 144,00 €	0,00 €	2 176,88 €	-32,88 €
AIKIDO	569,00 €	0,00 €	0,00 €	569,00 €
AQUAGYM	380,00 €	0,00 €	0,00 €	380,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>2 249,02 €</b>

**2 249,02 €**

NB : La section triathlon est en déficit mais attend un remboursement de la FCD d'environ 2000€ qui remettra les comptes à 0.

### 4. Présentation du budget prévisionnel par le trésorier

CCP	2 244,00 €
NUMERAIRE	5,00 €
TOTAL	<b>2 449,00 €</b>
LIVRET A	4 151,07 €

TOTAL	<b>6 400,00 €</b>
-------	-------------------

SECTIONS	SOLDE AU 25/06/2018	RECETTES	DEPENSES	SOLDES
FONCTIONNEMENT COURANT	980,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €	1 980,00 €
NATATION	2 122,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 122,00 €
LLP	752,00 €	700,00 €	500,00 €	952,00 €
CPVR	382,50 €	700,00 €	1 239,00 €	-156,50 €
TRIATHLON	-3,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	497,00 €
MUSCULATION	2 144,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 144,00 €
AIKIDO	569,00 €	400,00 €	200,00 €	769,00 €
AQUAGYM	380,00 €	400,00 €	350,00 €	430,00 €
<b>TOTAL</b>				<b>7 985,50 €</b>

**8737,50 €**

Des dépenses sont notifiées pour la natation car des achats sont prévus notamment le remplacement des électrodes du DAE (environ 400€) et une échelle (environ 1000€).

Le CPVR prévoit une formation pour certains de ces adhérents. Quant au triathlon des dépenses ont été prévues en prévision des compétitions à venir.

## 5. Approbation du rapport financier

Mr FRIEH, vérificateur aux comptes, certifie la véracité des comptes.

Après examen des divers budgets, l'assemblée donne à l'unanimité quitus au trésorier.

## 6. Consignes pour la saison 2018-2019

a) Les inscriptions auront lieu la **semaine 37 soit du 10/09 au 15/09/2018**

- Permanences :
  - Du lundi au jeudi 17h00 -19h30
  - Vendredi de 9h00 à 11h00
  - Samedi matin : 9h00 à 12h00.
- Pas de journées supplémentaires au cours des mois suivants. Les différents responsables centraliseront par la suite les différentes inscriptions et les apporteront au secrétaire. Dans la mesure du possible, les badges d'accès leurs seront faits au même moment.
- Tarif licence à définir en fonction de la FCD (environ +0,5€ soit 22.50€)

b) *Consignes aux responsables de section :*

Il est demandé aux responsables de chaque section de fournir **un trombinoscope avec un numéro de téléphone de leurs animateurs** ainsi qu'un **planning** de la saison en cours.

Chaque responsable / animateur devra apporter une **pièce d'identité à jour, un dossier d'adhésion complet** (nb : feuille d'inscription, certificat médical stipulant l'activité souhaitée, deux photos (dont une collée sur la feuille d'inscription), un questionnaire santé et le règlement de l'adhésion) ainsi que les **divers diplômes ou qualifications obtenues** (notamment dans les formations de secourisme)

Un **règlement intérieur** à la section devra être édité et visible par les adhérents.

c) *Proposition d'un nouveau règlement intérieur au CSA*

Un nouveau règlement intérieur a été créé et diffusé au même moment que la convocation pour que les adhérents puissent en prendre conscience, qu'il soit voté lors de l'assemblée et mis en place pour la nouvelle saison.

Approbation du nouveau règlement intérieur :

Contre : 0 ; Abstention : 1 ; Pour : à la majorité des voix présentes.

Le règlement est donc approuvé. Il sera en accès libre sur le site internet et dans les halls d'entrée.

d) *Sygelic*

Le Système de GESTion des LICences de la FCD permet à présent aux adhérents d'obtenir toutes les infos sur leur propre licence (<https://sygelic.lafederationdefense.fr/login>)

e) *Financement du CSA*

Lorsqu'une section souhaite participer à des évènements (compétitions, formations, etc...) le CSA peut avancer le financement sur les remboursements prévus de la FCD.

Cette effectue un prorata en fonction des kilomètres effectués, frais de péage et essence, participe aux frais de location de véhicules (devis effectué par la section), d'hébergement et de restauration (nb : se référer aux « annexes des tarifs de remboursements des frais de déplacement des manifestations sportives »)

Le CSA peut donc procéder à ces avances qui seront remboursées par la FCD dans le mois qui suit l'évènement (sous conditions que la section effectue en temps et en heure la demande de remboursement avec les justificatifs originaux)

## 7. Elections

Voici la composition actuelle du bureau directeur ;

Composition actuelle du bureau directeur

Président :	Mr DE RIOLS DE FONCLARE
Président d'honneur :	Mr LESUEUR
Vice-président :	Mr MARIACOURT / Mr LECOUEY
Trésorier :	Mme PATOU
Trésorier adjoint :	Mr HONFROY
Secrétaire :	Mme SEILLER
Secrétaire adjoint :	Mr MORELLE
Vérificateur aux comptes :	Mrs FRIEH et LE MAREC

Mr MARIACOURT, Mr MORELLE et Mme SEILLER, quittent leurs fonctions et leurs postes sont donc à pourvoir.

Aucun volontaire ne s'est fait connaître. De ce fait, Mr HONFROY Alexis serait proposé à l'exercice des fonctions de secrétaire général.

VOTE : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : à l'unanimité.

Mr HONFROY est donc élu au poste.

En qualité de secrétaire adjoint, se présente Mr FRIEH Emmanuel.

VOTE : contre : 0 ; abstention : 0 ; pour : à l'unanimité.

Mr FRIEH est élu.

Un deuxième poste de vice-président ainsi que le poste de trésorier adjoint sont à pourvoir et restes vacants. Le bureau directeur se compose à présent comme suit :

Président :	Mr DE RIOLS DE FONCLARE
Président d'honneur :	Mr LESUEUR
Vice-président :	Mr LECOUEY
Trésorier :	Mme PATOU
Trésorier adjoint :	Poste vacant
Secrétaire :	Mr HONFROY
Secrétaire adjoint :	Mr FRIEH
Vérificateur aux comptes :	Mr LE MAREC

## 8. Tour de table

Mr RIPPLING demande si les adhérents et leurs véhicules sont assurés lors des déplacements organisés par la section.

Mr LECOUEY répond que cela est effectivement le cas sous condition de fournir au secrétaire les numéros d'immatriculation et type de véhicules ainsi que la date de l'évènement. Ces informations sont stockées dans un registre de sortie des véhicules qui sera annuellement envoyé à la FCD. Mr LECOUEY précise également que les heures établies sur le planning font foi lors d'un éventuel incident. Il vaut donc mieux prévoir des horaires plus larges et englobant la séance permettant ainsi l'assurance des adhérents en cas de dépassement horaire.

Mr LECOUEY résume enfin les évènements de l'année avec les participations aux évènements déjà cités et l'accès aux podiums de plusieurs de ces adhérents sur ces diverses activités.

Mr RAVON soumet l'idée qu'un film soit posé sur les fenêtres afin de protéger les nouveaux tapis des UV du soleil.

Mr FRIEH résume l'année des LLP : 38 adhérents, quelques formations (2 moniteurs fédéraux) et de nombreuses sorties dont la fosse de Dijon, 2 semaines à Bali... Ainsi que la reconduction de la convention avec l'EPIDE.

Clôture de la séance à 19h10 par Mr DE RIOLS DE FONCLARE.

Procès verbal établi le mardi 03 juillet 2018.